

ACCOMPAGNEMENT FARP POUR LE CURSUS DE FORMATION POSTGRADE EN PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE ASPEA

Cursus ASPEA

L'ASPEA propose un cursus de formation postgrade, qui permet l'obtention du titre de spécialisation en psychologie de l'enfance et l'adolescence décerné par la FSP depuis 1997.

Les exigences relatives à ce titre de spécialisation sont détaillées dans le « Curriculum ».

Jusqu'à présent, il s'agit d'un cursus individuel / modulaire, c'est-à-dire qu'il incombe au candidat de choisir ses cours et supervisions, en s'assurant qu'ils correspondent aux critères du « Curriculum », afin d'atteindre les exigences requises en terme d'unités de formation, supervision, etc et de pouvoir ainsi demander son titre de spécialisation FSP.

La FARP propose donc de vous accompagner tout au long de votre formation postgrade (FP), afin de :

- *clarifier avec vous les exigences relatives au titre,*
- *vous aider à définir votre plan de formation,*
- *valider vos choix de formation/supervision/etc,*
- *faire régulièrement le point avec vous au sujet de l'avancée de votre FP,*
- *répondre à vos questions,*
- *valider votre dossier final, avant que celui-ci soit transmis à l'ASPEA en vue de l'obtention du titre de spécialisation FSP.*

Contexte actuel et modification/adaptation des exigences

Suite à son entrée en vigueur, la LPsy définit 5 domaines pouvant faire l'objet d'un titre postgrade fédéral, dont fait partie la psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Des standards de qualité ont été définis, qui précisent l'étendue de la formation postgrade.

L'ASPEA a pour objectif de proposer un cursus accrédité par la Confédération. Les démarches allant dans ce sens sont en cours. Celles-ci prennent malheureusement du temps, car il s'agit de concilier la volonté de l'ASPEA de conserver un cursus aussi modulaire que possible, avec les exigences de l'OFSP en terme d'assurance-qualité avec toute la « formalisation » que cela implique.

A noter que seuls les psychologues débutant un cursus accrédité par la Confédération pourront obtenir un titre postgrade fédéral lorsqu'ils arriveront à son terme. Donc, dans l'immédiat et en particulier ***pour tous les psychologues qui ont déjà débuté ou débutent actuellement leur formation postgrade en psychologie de l'enfance et l'adolescence, ce sont les exigences FSP qui restent en vigueur et qui permettent d'obtenir un titre de spécialisation FSP.***

Au niveau de la FSP, un processus de réévaluation du cursus ASPEA en psychologie de l'enfance et l'adolescence aura lieu durant le 2^{ème} semestre 2018. Il intégrera les standards de qualité fédéraux et permettra ainsi au titre de spécialisation FSP d'être équivalent à un titre postgrade fédéral en terme de qualité.

Ainsi, les exigences qui sont actuellement en vigueur vont être adaptées dans le courant de l'année. Nous vous tiendrons informés dès qu'elles seront connues.

Conditions d'admission

- Master en psychologie dispensé par une haute école suisse ou équivalent (standard LPsy)
- Pratique professionnelle de psychologue de l'enfance et l'adolescence (à min 40% pour les psychologues débutant dans la profession)

Accompagnement FARP

- Conseils et accompagnement individualisé durant le parcours de formation postgrade
- Validation des éléments de formation réalisés et à réaliser, en coordination avec l'ASPEA
- Réponse aux questions par e-mail et téléphones durant les horaires de permanence
- Dossier informatisé, permettant de savoir en tout temps l'avancée de votre parcours
- Priorité pour l'inscription aux séminaires FARP validés dans le cadre du cursus

Coût

- Forfait de CHF 500.-, payable à l'inscription (possibilité de fractionnement)

Démarches

- L'inscription se fait sur dossier.
- Contenu du dossier d'inscription :
 - Formulaire d'inscription
 - Copie Master en psychologie (avec l'attestation d'équivalence de la PsyCo pour les diplômes étrangers)
 - CV
 - Copie des certificats de travail et formulaire relatif à la pratique clinique actuelle
 - Copie des attestations des éléments de formation déjà réalisés (formation, supervision, etc)
 - Informations (titre, résumé, table des matières) relatives aux projets de recherche déjà réalisés (p.ex. mémoire MAS/DESS)
- Celui-ci est à envoyer à la FARP à perm.fp@farp.ch ou FARP, Mornex 3, 1003 Lausanne.

Déroulement

- Dès réception de votre dossier, celui-ci sera examiné (conditions d'admission et éléments de formation déjà réalisés).
- Si les conditions d'admission sont remplies, une confirmation d'inscription et une facture pour l'accompagnement vous seront envoyées et vous serez invité-e à un entretien pour définir votre plan de formation, en tenant compte des éléments de formation déjà réalisés.
- Chaque année (au début de l'été), un entretien sera organisé pour faire le point sur l'avancée de votre formation postgrade et ajuster votre plan de formation.
- Nous sommes à disposition pour répondre à vos questions par e-mail et téléphone.
- Au terme de votre formation postgrade, examen de votre dossier final avant l'envoi à l'ASPEA en vue de l'obtention du titre de spécialisation.

Conditions / Règlement

Le/la candidat-e s'engage à :

- Participer de manière régulière aux séminaires auxquels il/elle est inscrit-e et à payer les frais d'inscription correspondants auprès des organisateurs ;
- Faire valider son choix de formation/supervision/projet de recherche auprès de la FARP avant de s'inscrire à un séminaire/une supervision ;
- Solliciter la FARP en cas de question au sujet de sa formation postgrade.

EXIGENCES FSP (RAPPEL)

Pratique professionnelle	Emploi en tant que psychologue	minimum 40% pour ceux qui débutent
Cours à thème / Connaissances et savoir-faire	400h	<ul style="list-style-type: none">- Investigation et bilan- Développement, tb dév et cadre de vie- Institutions et organisations- Intervention, consultation et ttt
Evaluation de sa propre pratique, projets et recherche	150h	
Aspects cliniques	80h de supervision et intervision	<ul style="list-style-type: none">- SV auprès de 2 superviseurs, dont min 1 sur la liste (min 10h)- En individuel et en groupe- 20h max d'intervision
	70h casuistique	<ul style="list-style-type: none">- participation à 2 colloques- présentation d'un cas lors du 2^{ème} colloque- rédaction d'une étude de cas

05.2018/JG.